

COMMÉMORATION

JOURNÉE OFFICIELLE DU SOUVENIR Victoire du 8 mai 1945

La Journée Nationale du 8 mai 2021 relative à la commémoration de la victoire de 1945, est organisée en format restreint, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Seul un public restreint est convié à participer à cette cérémonie du souvenir, à savoir :

- présence des membres du conseil municipal,
- présence de Monsieur le Maire Honoraire,
- présence des représentants et des porte-drapeaux des associations patriotiques,
- limitation à 3 ou 4 musiciens de l'Harmonie Municipale.

La cérémonie, sans formation de cortège, se déroulera suivant les dispositions suivantes :

rendez-vous au Monument aux Morts

samedi 8 mai 2021 à 12H15

dépôt de gerbe

dans le respect des gestes barrières

et l'observation stricte des règles de distanciation physique.

Le Maire de LA FLOTTE

Jean-Paul HERAUDEAU

